



Clôture d'une nouvelle tranche de l'offre de placement privé en cours

Montréal, 31 octobre, 2023 – La Corporation Éco-Minière St-Georges (CSE: SX) (OTCQB: SXOOF) (FSE: 85G1) a le plaisir d'annoncer la clôture d'une **tranche de 350 000 \$** de son placement privé d'unités annoncé précédemment, **au prix de 0,10 \$ l'unité**. Un total de 3 500 000 unités a été émis dans le cadre de la deuxième tranche.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation (chacune, une " action ") et d'un bon de souscription (chacun, un " bon de souscription "). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix de 0,15 \$ jusqu'à la date qui se situe 24 mois après la date d'émission du bon de souscription.

Dans le cadre de cette deuxième tranche, la Corporation a payé des honoraires d'intermédiation en espèces de 7 200 \$ et a émis 90 000 bons de compensation (chacun, un "Bon de compensation") à Raymond James Ltd. Chaque bon de compensation permet à son détenteur d'acheter une action au prix de 0,15 \$ jusqu'à la date qui se situe 24 mois après la date d'émission du bon de compensation.

Tous les titres émis dans le cadre du placement privé sont soumis à une **période de détention statutaire de 4 mois et un jour à compter de la clôture** de chaque tranche du placement privé, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. La Corporation utilisera le produit du placement privé pour ses activités de recyclage de batteries et son fonds de roulement général.

Règlement multilatéral 61-101

Certains initiés de la Corporation ont participé à cette première tranche pour un montant total de 75 000 \$, ce qui constitue une « opération avec une partie apparentée » au sens du règlement multilatéral 61-101 sur la protection des détenteurs minoritaires de titres dans les opérations particulières (« règlement 61-101 »). Les émissions aux initiés sont exemptées de l'obligation d'évaluation du Règlement 61-101 en vertu de l'exemption contenue dans la section 5.5(b) puisque les actions de la Corporation ne sont pas cotées sur un marché spécifié et des exigences d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 en vertu de l'exemption contenue dans la section 5.7(a) du Règlement 61-101 puisque la juste valeur marchande de la contrepartie des titres émis aux parties liées n'a pas dépassé 25% de la capitalisation boursière de la Corporation.

Offre de financement en cours

Une première tranche de 655 000 \$, dont 223 000 \$ en participation d'initiés, a été clôturée le 14 septembre 2023.

Cette deuxième tranche de 350 000 \$ a été clôturée pour accommoder certains souscripteurs, alors que d'autres participants intéressés seront en mesure de finaliser leur placement avant la fin de l'année. St-

Georges prévoit utiliser le produit de ce placement dans le cadre de ses activités de recyclage de batteries à l'usine de Thorold dans la région de Niagara en Ontario.

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « **loi américaine sur les valeurs mobilières** »), ou de toute autre loi d'État sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (telle que définie dans le règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières), ou pour son compte ou son bénéficiaire, à moins d'être enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois d'État sur les valeurs mobilières applicables ou en vertu d'une exemption à ces exigences d'enregistrement.*

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Neha Tally »

NEHA TALLY

Secrétaire Corporative

À propos de la corporation Éco-Minière St-Georges

St-Georges développe de nouvelles technologies pour résoudre certains des problèmes environnementaux les plus courants dans le secteur minier, notamment la récupération des métaux et le recyclage complet des batteries. La corporation explore pour le nickel et les ÉGP sur ses projets Manicouagan et Julie sur la Côte-Nord du Québec, et détient plusieurs projets d'exploration minière en Islande, dont le projet aurifère Thor. La corporation est basée à Montréal et les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1.

Consultez le site Web de la corporation : <https://stgeorgeseconing.com/fr/>

Pour toute information supplémentaire ou questions : public@stgeorgeseconing.com

La Bourse des valeurs canadiennes (CSE) n'a pas examiné ce communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.